

*Livret d'informations*  
*Ecole de Douzillac*  
*2014 - 2015*

*La réforme des rythmes scolaires est appliquée à partir de cette année. Les élèves auront classe le mercredi matin et les horaires sont les suivants :*

*Lundi, jeudi, vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30  
Le mardi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Le mercredi  
de 8h45 à 11h45*

*Des temps d'activités péri scolaires (tap) seront proposés 3 fois par semaine (lundi, jeudi et vendredi) de 15h30 à 16h30. Ces activités ne sont pas obligatoires mais il est demandé aux enfants inscrits d'être assidus.*

## *Calendrier scolaire*

*Rentrée : 2/09/2014*

*Toussaint : du samedi 18/10 au 2/11. Reprise le 3/11*

*Noël : 20/12 au 4/01 Reprise le 5/01*

*Hiver : 14/02 au 1/03 Reprise le 2/03*

*Printemps : 18/04 au 3/05. Reprise le 4/05*

## *Fournitures scolaires*

*La communauté de communes Isle Vern Salembre ne modifie pas le budget de 3000 € que la commune versait les années précédentes.*

*Ce budget sert à financer les diverses dépenses en matière de fournitures scolaires (livres, cahiers, peintures, stylos...).*

*Par ailleurs 2000 € supplémentaires servent à financer les différentes sorties (piscine, cinéma, sorties USEP...)*

*L'association des parents d'élèves, l'amicale Laïque ainsi que les parents peuvent être sollicités également.*

## *Restaurant scolaire :*

*Marie Hélène Courty prépare les repas, le service est assuré par*

*Emmanuelle Georges, Sindy Villeneuve et Isabelle Cavillet.*

*Tel : 05 53 82 98 01*

*Les menus de la cantine de Douzillac suivent le plan alimentaire national sur les conseils de Mme Marsac Barazer (diététicienne).*

*Quelques temps forts sont prévus:*

*Repas de Noël,*

*La galette des rois*

*La chandeleur,*

*Pâques.*

*La cantine est contrôlée chaque trimestre par les services vétérinaires (hygiène des locaux, respect des règles HACCP analyse des échantillons de repas, de l'eau du robinet..)*

### *Tarifs :*

*2.30€ le repas*

*31.70 € mensuel*

*Si votre enfant a une absence de plus de 5 jours, un remboursement des repas non consommés sera effectué.*

*Les règlements doivent être effectués avant le 10 de chaque mois en utilisant l'enveloppe navette. Il est possible de régler la cantine par virement automatique. Les formalités se font à la mairie.*

*Il est possible à un enfant de prendre un ou plusieurs repas à l'unité sous réserve d'un engagement trimestriel qui respecte un cycle précis (ex: mardi et jeudi pour tout un trimestre). Cet engagement oblige la famille à régler les repas choisis dans la semaine, même si l'enfant est absent ces jours-là, sauf présentation d'un certificat médical.*

### *Aide aux devoirs*

*Grâce à des bénévoles, (Catherine Benkraouda, Pascale*

*Chapon, Josiane Landraud, Danièle Lassaïgne, Paul Mariuzzo-Raynaud et Martine Papon) les enfants qui le souhaitent auront la possibilité d'être accompagnés pour faire leurs devoirs. Pour cela il faudra s'inscrire en début d'année. Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, le nombre d'enfants est limité.*

*Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Anne-Lise Raignier au 05 53 80 64 29 (le soir).*

### *Bibliothèque*

*Catherine Benkraouda, Josiane Landraud et Solange Oudard vous accueillent à la bibliothèque.*

*Les enfants fréquentent dans le cadre scolaire la bibliothèque le mercredi de 9h00 à 11h45. Ils peuvent néanmoins la fréquenter à titre personnel :*

*Lundi de 15h à 17h30*

*Jeudi de 17h30 à 18h30*

*Samedi de 9h30 à 12h*

*Emprunt des livres, BD, documentaires, consultations internet (service gratuit)*

### *Tarifs*

*gratuit pour les moins de 18 ans*

*7€ pour les adultes.*

*Une fois inscrit à la bibliothèque de Douzillac, vous avez la possibilité d'emprunter dans tout le réseau des bibliothèques de Dordogne.*

### *Informations:*

*Nadia Develter , Atsem, à la maternelle sera remplacée durant*

*son congé pour longue maladie par Sindy Villenave.  
Les membres de la commission scolaire sont*

*Sophie Favard*

*Alexandre Melkebek*

*Emilie Dussarat*

*Anne-Lise Raignier*

*Dominique Mazière*

## Transport scolaire :

*agent communal : Marie Laure Joseph*

*Le transport des enfants est assuré par la Commune de Douzillac.*

*Il est demandé aux familles, une participation forfaitaire de 32.70€ payable en une seule fois, en Novembre pour les enfants des écoles maternelle et primaire.*

*Pour les enfants conduits à Neuwic, une participation annuelle de 69.80 € est demandée (payable en deux fois en novembre et mars).*

*Cette année, le revêtement de certains sièges a été entièrement remplacé. En effet en plus de l'usure classique, le matériel a été vandalisé. Pour éviter ces comportements les places seront nominatives.*

## Garderie «petits lutins»

Emmanuelle Georges,  
Sindy Villenave,  
Angélique Barbot et  
Cynthia Laurière

assureront l'accueil et la surveillance des enfants.

Tel : 05 53 82 98 01

Tous les enfants inscrits à l'école devront être inscrits à la garderie. Seules les heures de présence seront facturées.

### Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
à partir de 7h30 à 9h00

16h30 à 18h30

Mercredi

de 7h30 à 8h45

### Tarifs :

1/2 heure 1.15€ (tarif commune)

1.50€ (hors commune)

1 heure 2.30€ (tarif commune)

3€ (hors commune)



*Forfait hebdomadaire :*

*1 enfant 8€ (tarif commune) 10.40 €(hors commune)*

*2 enfants 11.90€ (tarif commune) 12.25€(hors commune)*

*3 enfants 15.80 € (tarif commune) 20.55€(hors commune)*

*L'encaissement minimum mensuel pour ces prestations sera de 5€.*

*Une garderie financée par la CCJVS, gratuite pour les familles, est mise en place le mercredi de 11h45 à 12h30*

## *Temps d'activités périscolaires (tap)*

*Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élèves auront la possibilité de participer à des activités animées par Emmanuelle Georges, Cindy Villenave, Angélique Barbot, Isabelle Cavillet et Cynthia Laurière.*

*3 fois par semaine (lundi, jeudi et vendredi) de 15h30 à 16h30 des activités variées (petits jeux, activités autour des livres, activités sportives...) seront proposées.*

*Cet accueil est gratuit.*